

2018-2024

BILAN DE LA LÉGISLATURE

MR



Ce document présente le bilan d'une **législature 2018 – 2024** marquée par de multiples événements qui ont renforcé la capacité d'agilité, de résilience et d'adaptation de l'institution provinciale pour répondre :

- aux besoins mouvants de la société ;
- ainsi qu'aux exigences des niveaux de pouvoir supérieur.

Bien que non exhaustif, il donne un aperçu de la manière dont le Collège provincial, soutenu par sa majorité, a navigué et guidé les services provinciaux pour :

- atteindre les objectifs prioritaires de sa déclaration de politique provinciale ;
- puis mettre en œuvre les dispositions relatives à la réforme 2020.

Le tout, en s'adaptant au contexte sanitaire, économique, énergétique et géopolitique. Cette navigation ne s'est pas faite sans bifurcations et réorientations afin d'être en phase avec les attentes du terrain et des citoyens en fonction des moyens, notamment financiers et humains, disponibles.

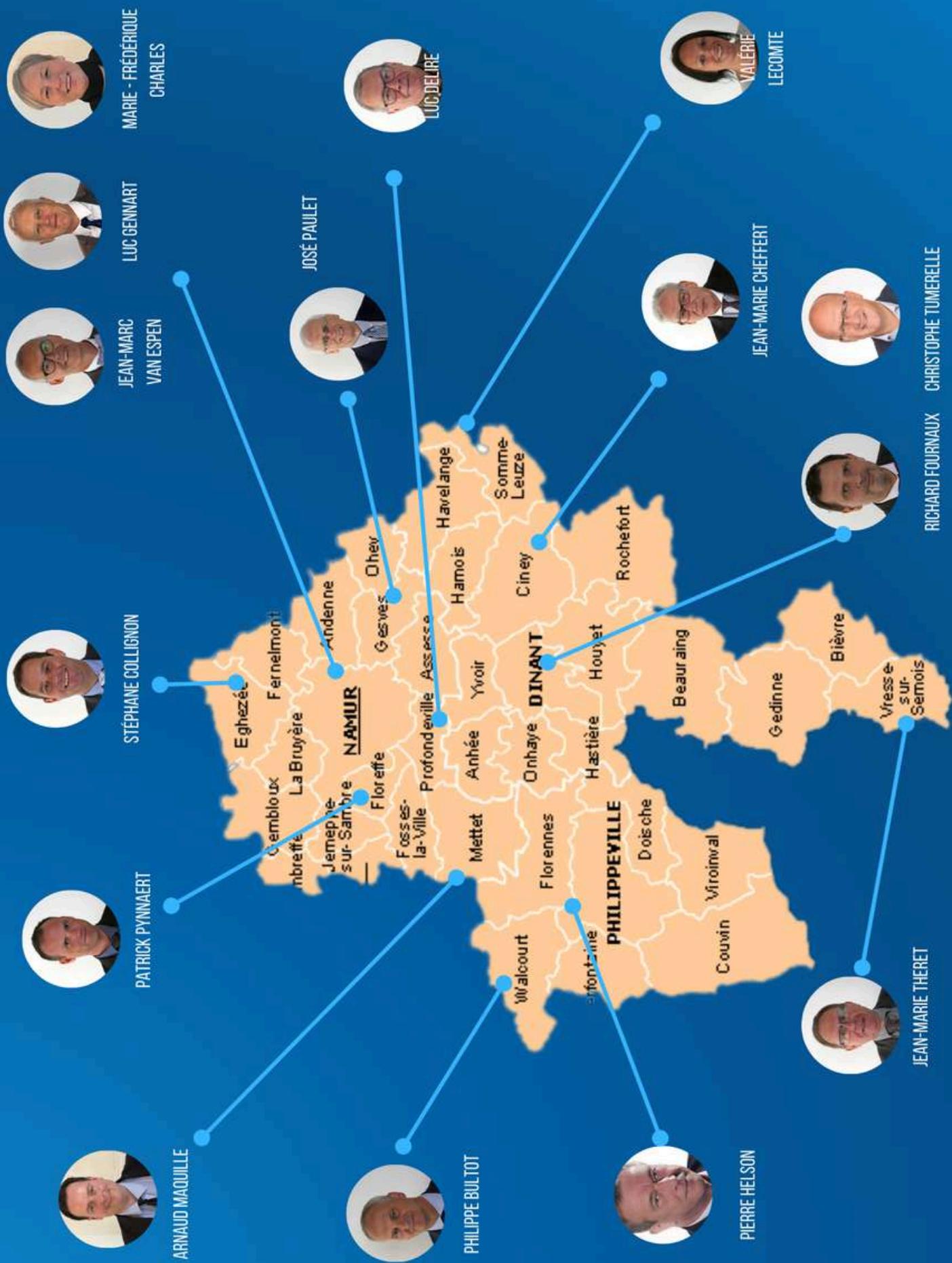
Cette législature a permis plus que jamais de confirmer le rôle de maillon indispensable de pouvoir local intermédiaire de proximité que sont les provinces entre, d'un côté : les communes aux moyens parfois limités et de l'autre côté : les entités fédérées éloignées des réalités des terrains.

Les représentants élus, garants de la démocratie, ont eu à cœur de relever les défis qui se sont présentés à eux dans les métiers provinciaux que sont la formation/enseignement, la culture, le vivre-mieux, la transition territoriale mais également de répondre aux enjeux transversaux de nos sociétés (notamment les enjeux supracommunaux).

Aujourd'hui, l'heure est venue de tirer le bilan de nos actions afin d'en puiser les forces et de nous éclairer pour mieux préparer l'avenir.

*Le groupe MR
De la majorité provinciale*

LE GROUPE MR À LA PROVINCE DE NAMUR



Rebondir face aux crises : la résilience de l'institution provinciale et de ses forces vives

Avant de passer au bilan de la législature, il est important de rappeler le contexte de ces dernières années. Entre 2020 et 2024, l'institution provinciale a fait face à 5 facteurs qui auraient pu mettre en péril la réalisation de ses actions et remettre en cause la continuité de sa mission de service public, à savoir :

1. La crise sanitaire ;
2. L'impact de la guerre en Ukraine ;
3. La crise énergétique ;
4. Le déménagement à la Maison administrative provinciale ;
5. Le changement de modèle de management.

Malgré cela, l'institution provinciale a réalisé 144 des 147 objectifs du PST, (plan stratégique transversal) qui avaient été validés par le Collège et le Conseil provincial.

Pour rappel, le PST est la traduction de la vision politique en plan d'actions pour et par l'administration.

Malgré de nombreuses restrictions notamment financières et en ressources humaines, la majorité provinciale tient à souligner la capacité d'adaptation des services provinciaux. Sous l'impulsion du Collège provincial, ils ont su garder le cap avec les moyens dont ils disposaient pour continuer à répondre aux besoins des citoyens namurois.

Ils ont fait preuve de créativité et d'innovation en ajustant certains objectifs et priorités pour répondre aux nouveaux besoins des citoyens.

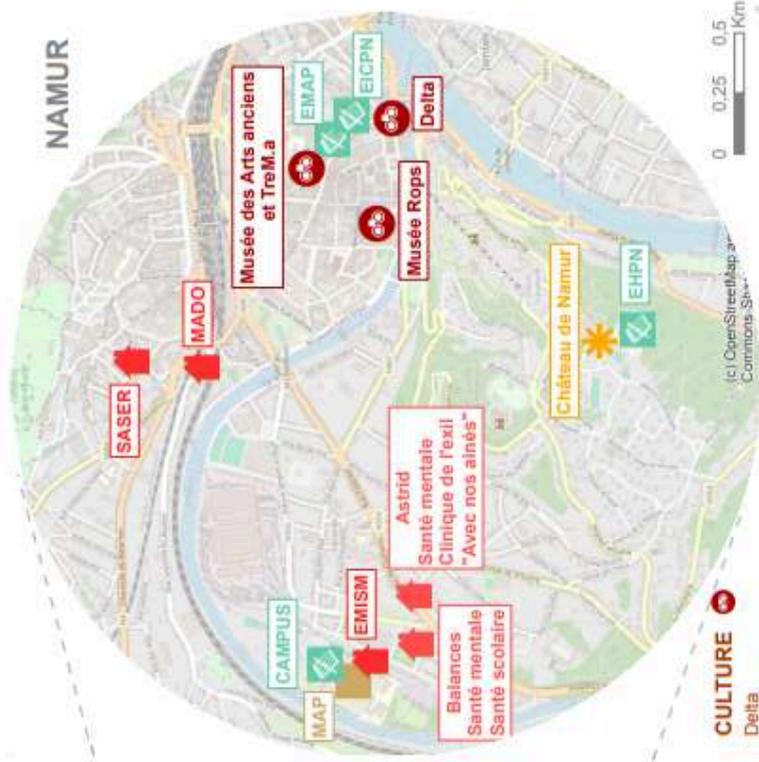
Dans un monde VICA (volatilité, incertitude, complexité et ambiguïté), les crises ont révélé toute la capacité de la Province de Namur d'agir à la fois :

- De manière structurelle en gardant un cap, en ayant une vision stratégique mobilisatrice ;
- De manière conjoncturelle, en faisant face, avec réactivité et agilité, aux événements auxquels la société a été confrontée.

Malmenée depuis une vingtaine d'années, cette législature a révélé de nouvelles ambitions pour l'institution provinciale et démontre toute l'importance de ce niveau de pouvoir local intermédiaire.

“
LES CRISES NE SONT PAS
SEULEMENT UNE OPPORTUNITÉ DE
S'AMÉLIORER, ELLES NOUS
FORCENT À LE FAIRE.
(SOPHIE WILMÈS)
”

NAMUR



CULTURE

- Delta
- Lecture Publique
- Musée Rops
- Musée des Arts anciens et TreM.a

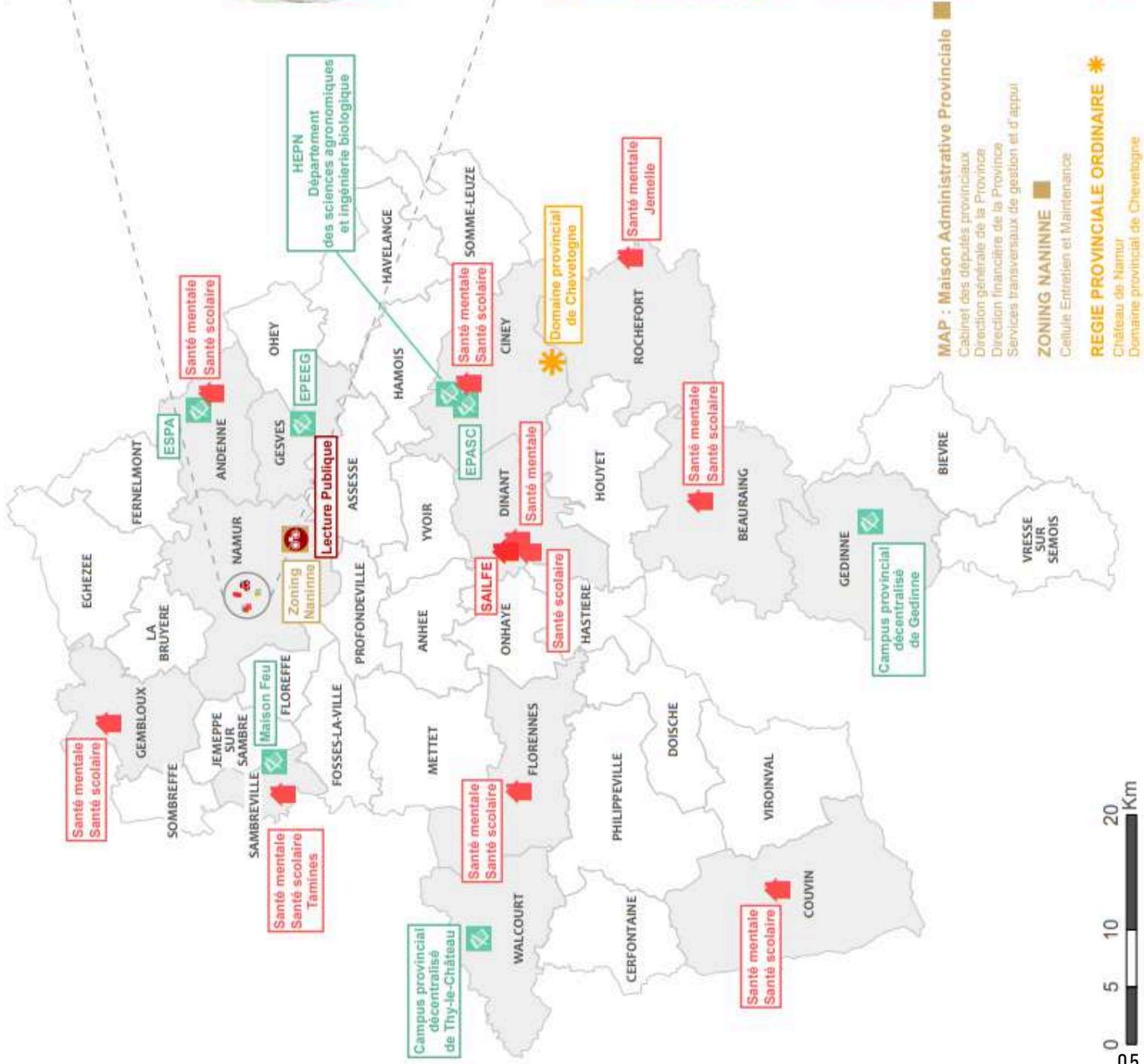
SANTÉ

- Santé mentale
- Santé scolaire
- Clinique de l'exil "Avec nos aînés"
- SASER : Service de Santé Affective, Sexuelle et de Réduction des Risques
- MADO : Maison de l'Adolescent de Namur
- EMISM : Equipe Mobile d'Intervention en Santé Mentale
- SAILFE : Service d'Aide et d'Intervention Locales pour les Familles et les Enfants

ENSEIGNEMENT

- ESPA : Ecole Secondaire Provinciale d'Andenne
- EPEEG : Ecole Provinciale d'Équitation et d'Élevage de Gesves
- EPASC : Ecole Provinciale d'Agronomie et des Sciences de Ciney
- HEPN : Haute Ecole de la Province de Namur
 - Département des sciences agronomiques et ingénierie biologique (Ciney)
- EMAP : Ecole des Métiers et des Arts de la Province
- EICPN : Ecole Industrielle et Commerciale de la Province de Namur
- EHPN : Ecole Hôtelière de la Province de Namur
- CAMPUS : Ecole Provinciale de Soins Infirmiers (EPSI)
 - Ecoles Provinciales de Sécurité Civile (EPSC)
 - Ecole Provinciale d'Administration et de Pédagogie (EPAP)
 - Académie de Police de la Province de Namur (APPN)
 - Institut Provincial de Formation Sociale (IPFS)
 - Haute Ecole de la Province de Namur (HEPN)
 - Département des sciences économiques et de gestion
 - Département des sciences de la santé publique et de la motricité

- MAISON FEU (Auvvelais)
- CAMPUS décentralisé de Gedinne
- CAMPUS décentralisé de Thy-le-Château



MAP : Maison Administrative Provinciale

- Cabinet des députés provinciaux
- Direction générale de la Province
- Direction financière de la Province
- Services transversaux de gestion et d'appui

ZONING NAMINNE

- Cellule Entretien et Maintenance

REGIE PROVINCIALE ORDINAIRE

- Château de Namur
- Domaine provincial de Chevetogne



ON L' A ÉCRIT ON L' A FAIT

CETTE SECTION REPREND LES OBJECTIFS PRIORITAIRES DE LA DÉCLARATION POLITIQUE PROVINCIALE 2018 – 2024 MIS EN ŒUVRE.

Soutien financier en faveur des acteurs locaux

Culture pour tous

Vivre-Mieux

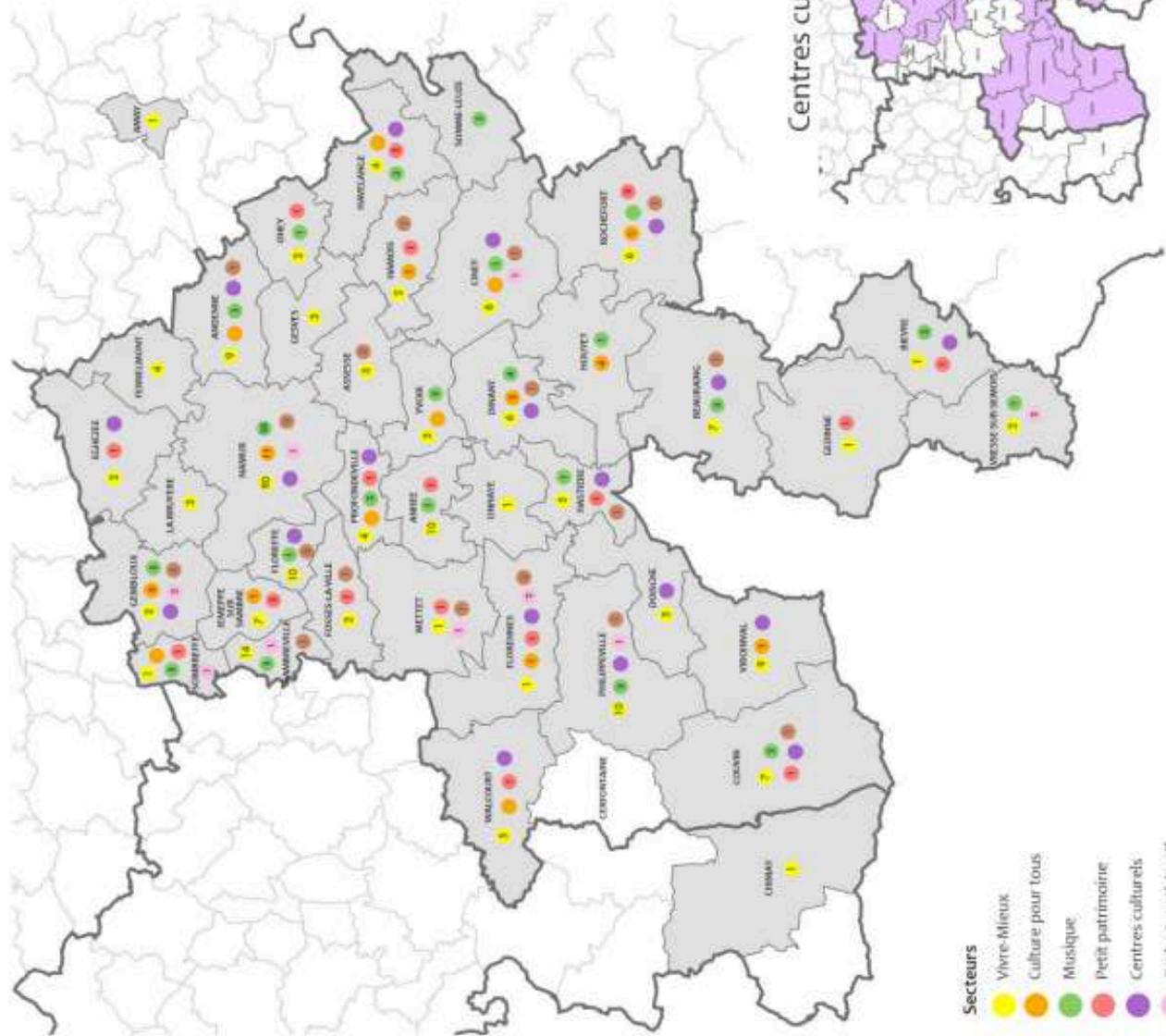
Petit patrimoine

Musique

Développement durable

Budget participatif

Centres culturels



- Secteurs**
- Vivre-Mieux
 - Culture pour tous
 - Musique
 - Petit patrimoine
 - Centres culturels
 - Budget participatif
 - Développement durable



GOUVERNANCE

Conformément à la Déclaration politique provinciale, les mandataires ont mis en place différentes mesures afin d'améliorer le processus de gouvernance. [A titre d'exemples](#) :

1. Diminution d'un équivalent temps plein au sein des cabinets ;
2. Priorité à la mobilité plutôt qu'au recrutement dans les cabinets ;
3. Suppression du cumul des rémunérations pour les Députés représentant la Province dans les instances (ex : BEP, Loth Info, Inasep, etc) ;
4. Diffusion en ligne des séances du Conseil provincial.

Le processus de rationalisation au sein de l'institution a été renforcé. [Concrètement](#) :

1. Arrêt de la participation provinciale à certaines structures (Agences immobilières sociales, Sociétés de logement de service public, Centre Hospitalier Régional Sambre et Meuse) suite à une analyse d'opportunité
2. Poursuite de l'objectivation des processus de recrutement et de nomination ;
3. Amplification de l'adoption de règlements ou appels à projets avec critères de sélection objectifs pour l'attribution de subsides ;
4. Actualisation des règlements de location de salles (Delta, Domaine provincial de Chevetogne (DVC), Rops et Musée des arts anciens (MAAN)) afin de faciliter l'accès à des locaux adaptés aux différents partenaires intéressés ;
5. Nouvelle gestion des services provinciaux avec la mise en place de plans de gestion pluriannuels (RH, budget, activités) avec monitoring régulier.

Focus....Reprise du CHRSM par l'asbl AHSM

La santé est un enjeu majeur de l'institution provinciale. Les moyens sont concentrés sur la **santé scolaire, la santé mentale, la prévention** ; là où notre expertise et l'expérience de nos agents sont avérées. Après des années de travail, de concertation et de négociation, la majorité provinciale a tenu une promesse majeure de sa déclaration de politique provinciale : celle de **se retirer de la gestion du centre hospitalier régional Sambre et Meuse**. Retrait justifié par la valeur ajoutée moindre de son implication vu les évolutions du secteur hospitalier et la redéfinition des axes prioritaires de l'institution provinciale. Cette initiative provinciale a eu un effet boule de neige puisque d'acteurs publics ont également annoncé leur retrait (CPAS de la Ville de Namur, AISBS). Finalement, la reprise du CHRSM est assurée par l'association hospitalière Sambre-et-Meuse (AHSM).

« ZERO ÉMISSION » À L'HORIZON 2030

Conformément à la DPP 2018 – 2024 et à l'objectif "tendre vers le 0 émission", les actions suivantes ont été réalisées :

1. Rationalisation énergétique par le rassemblement en un bâtiment unique et passif (la MAP) de plus de 500 agents auparavant répartis dans 17 bâtiments provinciaux énergivores
2. Production d'énergie alternative (**photovoltaïque : investissement de 1,5 mios € en 2023**) avec :

MAP

916

panneaux photovoltaïques
+ Utilisation de la géothermie
comme mode de chauffage
principale

EPASC (Bac AGRO)

56

panneaux photovoltaïques

Domaine de Chevetogne

Renouvellement en 2019 des
panneaux photovoltaïques
vieillissants

+

Reprise en gestion interne de
l'éolienne (auparavant géré par
une asbl)

3. Remplacement progressif des véhicules thermiques :
 - Electrification de la flotte de véhicules (total investi : 682.989,44 €)
 - Achat de véhicule au CNG (23.602,95 €)
4. Incitation à la mobilité douce :
 - Achat de vélos électriques pour diminuer les déplacements en voiture (17.129,71 €)
 - Placement de 27 espaces d'accueil des vélos (abri, arceau, box)
5. Lancement du projet d'unité de biométhanisation près de l'EPASC à Ciney (450.000€)
6. Rénovation énergétique de 6 bâtiments provinciaux (1)
7. Renouvellement de la certification PEFC (Programme for the Endorsment of Forest Certification – Programme de reconnaissance des certifications forestières) du DVC ¹

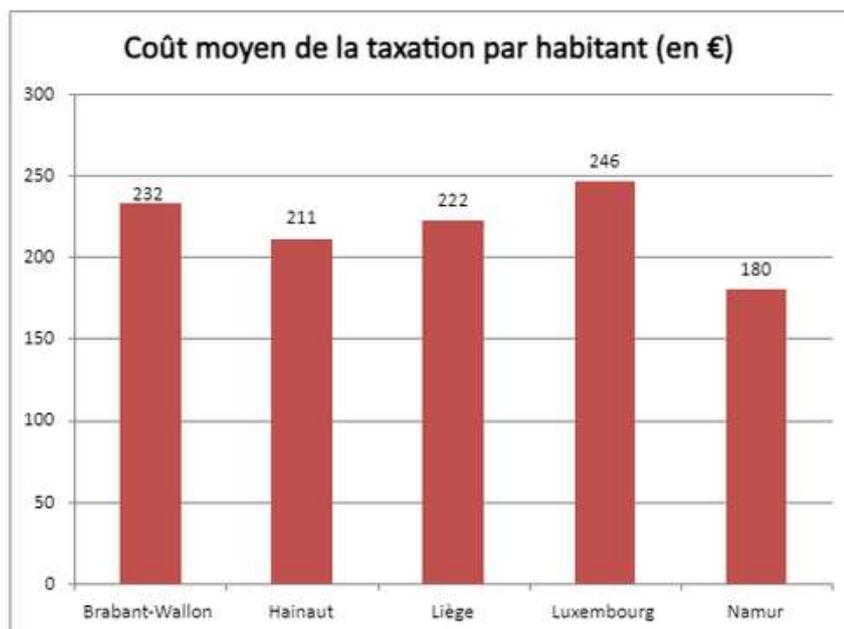


Les panneaux solaires sur le toit de la MAP, installés en août 2023

FINANCES

La majorité provinciale sort d'une législature particulièrement mouvementée mais **la situation financière reste saine**. Des réserves ont pu être réalisées pour faire face aux difficultés.

Parmi les 5 provinces wallonnes, la Province de Namur garde **la fiscalité par habitant la plus faible**. Par ailleurs, suivant les engagements, **aucune nouvelle taxe n'a été créée, aucune taxe n'a été augmentée**.



ACTIVITES ECONOMIQUES

L'action économique de l'institution provinciale est principalement exercée par son opérateur économique, le **Bureau Economique de la Province de Namur (BEP)**. La Province y alloue annuellement plus de 5 millions d'euros. A travers sa déclaration politique provinciale :

- La majorité définit ses ambitions stratégiques pour le développement économique de son territoire et de ses entreprises ;
- Son bras droit opérationnel (le BEP) met en œuvre cette stratégie sur le terrain.

Les réalisations suivantes du BEP sont à relever pour faire de la province de Namur une terre d'accueil des entreprises :

Axe « soutien aux entreprises » :

- **36** parcs d'activités économiques, 1.559 entreprises dans les parcs d'activités ;
- **25** incubateurs ;
- **294** entreprises accompagnées pour leur développement stratégique ;
- **68** créations d'entreprises accompagnées ;
- **82** entreprises et 340 emplois hébergés dans les incubateurs (chiffres 2023).

Axe « Soutien aux jeunes » :

- **32** journées de sensibilisation à l'entrepreneuriat à destination des jeunes ;
- **133** projets accompagnés au sein de Linkube (incubateur étudiant) parmi lesquels :

47 jeunes

ont pris un numéro d'entreprise

10

facturent via smart

Axe « Soutien à la filières des circuits-courts »

- Accompagnement de **6** projets de hall relais agricoles ;
- **59** producteurs locaux et artisans du secteur alimentaire accompagnés pour développer de nouveaux marchés en circuits-courts ;
- Co-construction d'un hub logistique circuit-court à Ecolys.

Axe « Accompagnateurs de secteurs spécifiques »

- **Silver economy** : création d'un programme d'animation spécifique aux entreprises spécialisées dans les produits et services auprès des seniors ;
- Inauguration du **coworking E420** à Mariembourg ;
- Lancement de **Cilo**, la plateforme de crowdfunding des initiatives locales. Depuis 2018, c'est : 81 projets hébergés, **506.456€ collectés**, 4.941 donateurs, 76 projets financés.

Axe « Soutien aux Communes »

- Chaque année, plus de **90%** des communes namuroises accompagnées pour leur développement territorial ;
- Coordination du projet "Namur, une province au fil de l'eau" : Programme d'aménagement visant à redynamiser les bords de Meuse et de Sambre de 12 communes¹

Focus...Les Alfiers, une belle reconnaissance pour nos entreprises

Chaque année, la Province de Namur et ses partenaires remettent un prix pour **saluer l'esprit d'entreprendre namurois** dans les catégories suivantes : international, innovation, coup de cœur et commerces. Ont notamment été primés *BBG, Evocells, Delahaut, Oxycure, DCoup Laser, Nonet, Agrimat, Freecaster, E-net business, Grafé Lecocq & Fils, Isoproc, Qualiblood, Les chips de Lucien, Bionat, Biscuiterie Destrée, Brasserie des Fagnes, Wash wash cousin, Sunrise, Berhin, etc.*

Une attention particulière est portée sur l'entrepreneuriat chez les jeunes puisque des jeunes accompagnés par **Linkube** et des étudiants du secondaire ayant créés leurs mini entreprises, durant leur année scolaire, reçoivent également un prix. La sensibilisation à l'entrepreneuriat doit commencer le plus tôt possible.



¹ Namur, Dinant, Yvoir, Andenne, Floreffe, Sambreville, Profondeville, Tamines, Auvélais, Jemeppe, Anhée, Hastière (démarrage des travaux en septembre 2024 pour la plupart).

CULTURE

La DPP 2018 – 2024 présentait des objectifs :

- tant en interne qu'avec les partenaires externes ;
- tant en termes de stratégie que d'infrastructures culturelles

Et ce, afin de **garantir l'accès à la culture sous toutes ses formes pour toutes et tous** sur l'ensemble du territoire provincial.

En termes d'infrastructures, les projets suivants ont été concrétisés :

1. Ouverture d'un "Delta" rénové et repensé en septembre 2019 avec l'application au quotidien de la philosophie de tiers-lieu ouvert à toutes et tous ;
2. Agrandissement du musée Rops par l'acquisition d'un immeuble avoisinant : aménagement en espace de médiation ;
3. Lancement du projet de rénovation et d'extension du musée des Arts anciens : New Past (phase actuelle : esquisse) ;



En termes de stratégies culturelles, peuvent être signalés :

1. L'augmentation des activités culturelles en décentralisation sur tout le territoire :
 - Organisation de **4 Namur Battlefiled Kids** réunissant plus de **3.635 élèves** ;
 - **53** itinérances d'expositions avec déclinaison locale du patrimoine culturel ;
 - Itinérances d'été du Delta sur l'ensemble du territoire.
2. Près de **150.000** entrées au Delta entre 2022 et 2024 sans oublier les centaines de visiteurs par jour qui profitent du Foyer ou de la terrasse ;
3. **10** expos temporaires organisées par le MAAN et le Rops : plus de 170.000 visiteurs ;
4. Le soutien annuel aux **14** centres culturels du territoire (14.100€/an) et aux **3** centres culturels régionaux ;
5. Le soutien à plusieurs événements culturels phares du territoire : FIFF, Namur en Mai, Festival EOP, Festival du Rire de Rochefort, Namur is a joke ; Festival du cinéma belge de Moustier, etc ;
6. La finalisation de plusieurs projets¹ de partenariats Province/Communes liés au Patrimoine culturel ;
7. L'accompagnement de **7** projets locaux de valorisation du patrimoine local (expertise en scénographie, rédaction de panneaux, recherches historiques...)²

¹ le mur en pierre sèches à Assesse, la valorisation de la Noue de Moignelée à Sambreville, la valorisation de l'ancien cimetière de Doische, Ouvrage et exposition sur la céramique industrielle à Andenne. XIX-XXe siècle, Inventaire du petit patrimoine, des sépultures d'importance historique locale et des arbres remarquables à Anhée, Inventaire petit patrimoine à Couvin, Valorisation de l'église d'Oizy à Bièvre, Création d'un centre d'interprétation sur Houyet dans l'ancienne gare de Houyet, Dépose de l'église du clocher de Warisoulx à Bièvre, Restauration de la machine à eau de Gérin à Onhaye, Valorisation des lavoirs et abreuvoirs à Vresse

² Bunker d'Hitler à Brûly de Pesche, Musée de la brigade de Floreffe, Abbaye de Maredsous, Fort d'Emines à Emines, Fort Saint-Héribert à Namur, Cachot de la gestapo à Dinant, retable de Saint-Walhère

EN-NATURONS-NOUS!

UN SCHÉMA DIRECTEUR VERS 2040



Focus....Une promesse majeure tenue : le passage du DVC en régie pour plus de flexibilité

Conformément à sa déclaration de politique provinciale, la majorité provinciale a finalisé le passage en régie du DVC en fin d'année 2022. Ce changement de statut était indispensable pour permettre au Domaine d'être mieux positionné sur le marché concurrentiel des loisirs et du tourisme. Avec davantage de souplesse dans les processus de décisions, le DVC a pu revoir sa politique de tarification (flexibilité selon les périodes, la météo, etc), ouvrir toute l'année en valorisant le domaine à chaque saison...Par ailleurs, la nouvelle directrice a présenté son schéma directeur « **En-naturons-nous!** » à l'horizon 2040, fruit de l'intelligence collective et qui s'inscrit aussi dans une optique de durabilité.

ENSEIGNEMENT

Dans sa DPP 2018 – 2024, la majorité provinciale avait pour ambition de proposer des formations en adéquation avec les besoins du marché.

Avec 11 sites d'enseignement et de formation dans 6 communes namuroises, une population scolaire de 2.130 élèves du secondaire, de 1.140 étudiants dans le supérieur, ainsi que 2.217 étudiants pour la promotion sociale, le secteur de l'enseignement provincial namurois est très dynamique.

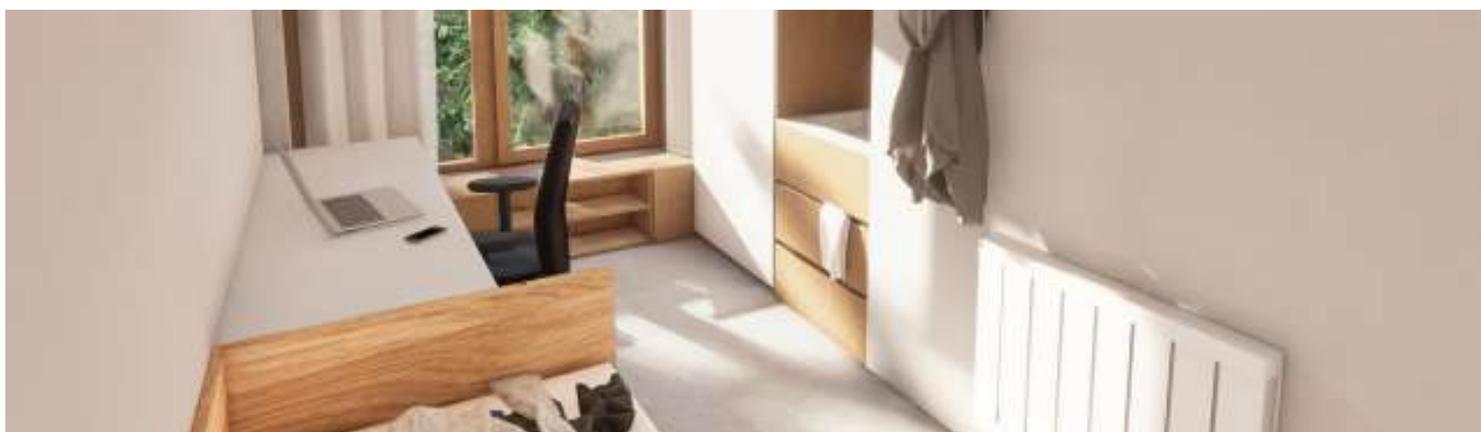
En termes d'infrastructures, les réalisations suivantes, inscrites dans la déclaration de politique provinciale, ont été lancés voire finalisés :

- La rénovation et l'agrandissement des internats de l'EHPN, l'EPASC et de l'EPEEG
- La création du nouveau bâtiment pour le bachelier en agronomie à Ciney à côté de l'EPASC

Mais ce n'est évidemment pas tout !

Les écoles ont poursuivi le travail réalisé au cours de la législature précédente et elles ont surtout su saisir de nombreuses opportunités (décrites dans la section spécifique de ce bilan, pp. 29-30).

Image 3D du futur internat de l'école hôtelière



Durant cette législature, la majorité provinciale a impulsé une politique de soutien aux publics fragilisés afin de réduire les inégalités sociales et de santé et de promouvoir les comportements favorables à la bonne santé.

Les projets suivants ont pu être concrétisés :

1. La poursuite des activités des centres Psycho-Médicaux Sociaux et des services de promotion de la santé à l'école (centre PMS-PSE) : la santé scolaire couvre 230 implantations sur 37 communes et concerne **35.000 élèves** ;
2. La poursuite des activités des Services de Santé Mentale (SSM) et la création de clubs thérapeutiques spécifiques au sein des SSM (Dinant et Couvin notamment);
3. La collaboration à la création de l'espace VIF (Violences IntraFamiliales) ;
4. L'inauguration de la MADO (Maison de l'adolescent) dans des locaux adaptés et facilement accessibles en face de la gare de Namur.

Focus...L'accompagnement à l'autonomie des aînés, un enjeu sociétal et de santé prioritaire

Avec la coordination du **Géronam**, la Province de Namur a réuni, au sein d'une plateforme, les acteurs du vieillissement afin d'**agir dans le préventif et l'accompagnement au vieillissement actif** :

- Appel à projets "vieillessement actif" ;
- Recensement des initiatives communales en faveur des aînés ;
- Rédaction d'une brochure "communiquer avec les aînés" ;
- Coordination de la plateforme « conseil consultatif communaux des aînés »
- Gestion du CATUPAN (numéro d'appel téléphonie gratuit) ;
- Travail de sensibilisation des futurs professionnels, réalisation d'un escape game sur l'âgisme, etc.

Avec son soutien accru au **SPAF**, la Province de Namur intervient dans le **prévention** pour retarder le plus longtemps possible le processus de médicalisation/hospitalisation des aînés. Un soutien provincial spécifique de 400.000€ va notamment permettre la construction du centre de formation du SPAF, un des éléments moteurs du chantier "SPAF Horizons 2033".



TRANSITION TERRITORIALE

Cours d'eau

Entre 2021 et 2024, le service cours d'eau a réalisé 387 interventions auprès des communes afin d'**apporter son expertise pour l'aide à l'entretien des cours d'eau** et ce, sur l'ensemble du territoire.

Avec ses agents formés et son matériel adapté, la cellule « cours d'eau » est présente sur l'ensemble du territoire et répond aux besoins spécifiques des communes en tant que pouvoir intermédiaire. La supracommunalité a toute sa place dans ce secteur où les exigences sont importantes, les moyens communaux limités et ce, d'autant plus que les réactions climatiques amènent les pouvoirs locaux à relever de nouveaux défis.

Au niveau provincial, cette nécessaire adaptation se traduit par la création du pôle intégré de gestion des cours d'eau afin de :

- Maintenir et développer les actions limitant, dans la mesure du possible, les inondations de zones urbanisées et sensibles ;
- Prendre des mesures favorisant l'hydro morphologie et la conservation de la biodiversité ;
- Avoir un rôle de conseiller technique auprès des communes en matière de gestion des cours d'eau non navigables.



Voiries

Le pôle voiries a pour mission de fournir aux communes des conseils techniques, des projets et des estimations de travaux d'entretien des voiries dont elle assure le suivi (surveillance et contrôle).

Depuis 2018, ses agents ont **travaillé sur plus de 200 chantiers** sur l'ensemble du territoire provincial namurois. Ils ont, par exemple, amélioré des voiries agricoles à Hamois, rénové la route d'Andenne et la rue du Pourri-Pont à Ohey, entretenu et/ou rénové les voiries à Havelange, Somme-Leuze, Gedinne, aménagé des entrées de village et sécurisé des traversées à Rochefort.

Participation citoyenne

• **Budget participatif**

Toujours en application de l'accord de majorité, le principe des budgets participatifs (200.000€/budget participatif) a été mis en place afin de permettre aux citoyens d'être acteurs actifs de la vie publique. Les chiffres suivants peuvent être relevés pour cette initiative lancée durant cette législature :

- Edition 2021 : 40 projets déposés - 7 lauréats - 8.645 votes validés des citoyens.
- Edition 2022 : 41 projets déposés - 7 lauréats - 17.545 votes validés des citoyens.
- Edition 2023/2024 : 31 projets déposés – Réunions du comité de sélection en cours.

La majorité des projets retenus sont des **projets d'investissement destinés à renforcer le vivre ensemble** : Création d'une promenade "Sur les pas de Léon Frédéric à Nafraiture" à Vresse, création d'un réseau points-nœuds pédestre à Sombreffe, Rénovation et transformation de l'ancienne gare d'Haversin en lieu culturel, musical, rassembleur : école de musique & salle de concert à Ciney, "Les Joëlettes de Philippeville" - projet de balades accessibles à toutes et tous, etc.

• **Appel à projets "développement durable"**

39 projets implantés dans 18 communes namuroises ont reçu un soutien provincial. Citons par exemple : « Des tomates de qualité pour tous » (Athénée Royal de Florennes-Doische), « Lutter contre l'obsolescence programmée à Philippeville et Viroinval » (Présence et Action Culturelles Dinant-Philippeville), « Jardin-forêt pédagogique des Villez » (Mettet-vous en Transition), « Découvrons les produits de chez nous grâce à un jeu-concours de recettes » (GAL Condroz-Famenne).

- **Mise en place de conseils participatifs consultatifs**

Afin de répondre aux attentes de la société civile, de mieux faire connaître nos actions et de favoriser l'émergence de nouvelles idées, des conseils consultatifs territoriaux se sont mis en place tout au long de la législature.

Focus...Mobilité douce, 421 points-nœuds et 2.094 kms balisés

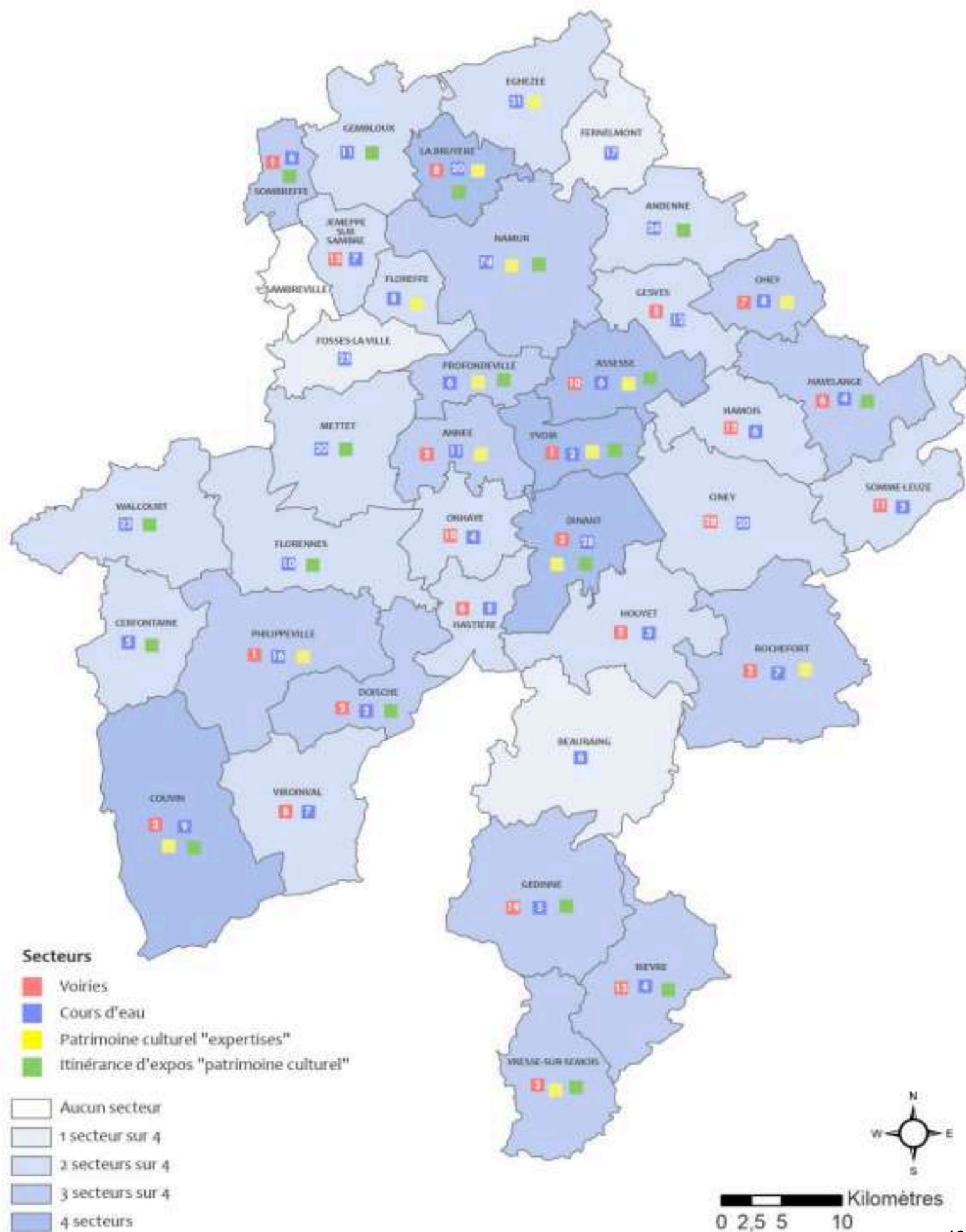
Lancé lors de la législature précédente, les points-nœuds ont été entièrement balisés en 2024. Projet initié en 2015, par le Député en charge du tourisme, afin de favoriser la mobilité douce, ce réseau cyclable de 2.094 kms est doté d'un système de fléchage et composé de mailles où chaque intersection porte un numéro (421 points-nœuds). Il permet de circuler sans carte papier ni internet et s'inscrit dans le slow tourism pour (re)découvrir notre belle région.

Dans une optique de gestion intégrée, le réseau des points nœuds :

- met en avant le patrimoine culturel de la région grâce à l'identification de sites patrimoniaux tout au long du chemin ;
- sollicite la participation des cyclistes et promeneurs invités à faire remonter tous les problèmes éventuels : dégradation d'un panneau, un trou, une haie qui déborde sur le chemin



Conseils et expertises en faveur des acteurs locaux





C'ÉTAIT IMPRÉVU MAIS ON Y A RÉPONDU

CETTE SECTION REPREND LES INITIATIVES MISES EN PLACE PAR LA PN AFIN D'APPORTER DES SOLUTIONS FACE AUX ÉVÉNEMENTS IMPRÉVUS, DE CONTRIBUER À L'EFFORT ET D'APPORTER SON SOUTIEN AUX CITOYENS NAMUROIS ET AUX COMMUNES.

LA CRISE COVID

Pendant le COVID, l'institution provinciale a activement participé aux actions de soutien aux différents publics : personnel soignant, sans-abris, personnes âgées, etc.

Solidarité... "ça va bien aller"

Le mot « solidarité » a guidé l'action provinciale. Différentes initiatives ont très rapidement été mises en place afin de contribuer à l'effort :

- l'internat de l'école hôtelière a été le lieu de confinement des personnes sans-abris ;
- l'amplitude horaire du numéro vert destiné aux seniors (catupan) a été élargi ;
- Des agents se sont portés volontaires pour la réalisation de masques en tissu ;
- des ouvriers ont travaillé, en renfort, auprès du pôle logistique du centre provincial de crise pour assurer la livraison d'équipements de protection individuelle (masques, gel hydro-alcoolique, etc) auprès des intervenants de première ligne (médecins, infirmières, ambulances, homes, etc.).

C'est également 310.000€ qui ont été consacrés à l'achat de matériel de protection pour les services provinciaux.



La plupart des agents provinciaux ont été opérationnels pratiquement du jour au lendemain pendant le 1er confinement avec un matériel adapté parce que le télétravail était déjà d'application, parce que la bascule vers le système de travail partagé en ligne était effective (teams, onedrive, sharepoint, etc).

Nos sites culturels ont accéléré leur transition vers le numérique pendant le confinement total avec des fiches jeux, capsules vidéos, visites virtuelles (52 visites virtuelles et 32 spectacles virtuels au Rops) avant une réouverture dans le respect de la distanciation sociale.

Le Plan H, plan Humain

Enfin, mesure phare de réactivité provinciale : la majorité provinciale a adopté un vaste plan de soutien aux acteurs du territoire : le Plan H. Concrètement, **1,2 mios€ ont été débloqués pour un plan de relance** et de soutien aux opérateurs économiques, culturels, sociaux mais aussi aux élèves déclinés en 12 mesures concrètes : exonération de taxes, soutien financier aux acteurs culturels, médico-sociaux et touristiques, accompagnement à la digitalisation des entreprises namuroises, renforcement du soutien scolaire des élèves en difficultés, conseils, , etc....

Ces mesures se sont traduites par des aides financières, des outils et autres initiatives destinées, selon les cas, aux acteurs du monde du spectacle et de l'événementiel, aux intervenants du secteur associatif et des structures publiques, aux dirigeants d'entreprises, aux professionnels du tourisme, de la restauration et du commerce local ainsi qu'à chacun d'entre nous.

LA CRISE COVID

Les mesures du Plan H, plan de relance

1. Accompagnement à la relance des TPE et petits indépendants orientés commerce et Horeca d'une ancienneté supérieure à trois ans. Il s'agit d'un service gratuit identique à celui offert, en collaboration avec l'UCM, aux jeunes entreprises de moins de 3 ans par l'entremise du Fonds européen de développement régional (constitution et introduction des demandes de prêts ou de primes, accompagnement administratif, diagnostic, mise en place d'un plan d'action de relance...)

2. Accompagnement à la digitalisation de quinze entreprises des secteurs du commerce et de l'Horeca actives dans les circuits courts et l'économie circulaire (accompagnement de 10 jours maximum et prise en charge des frais de consultance)

3. Création d'un observatoire économique propre au territoire provincial (et réalisation d'un baromètre socio-économique), en collaboration avec l'UCM

4. Aide financière aux artistes professionnels et amateurs et aux techniciens du spectacle (plafond de 1000 € par demandeur).

5. Organisation d'une tournée artistique « déconfinée » sur l'ensemble du territoire, à raison d'une date par arrondissement et par mois, en association avec un partenaire local.

6. Maintien des subsides aux événements culturels annulés en raison de la crise sanitaire

7. Aide financière aux ASBL actives dans le soutien aux publics dits « vulnérables » : services d'aide à domicile, structures pour personnes handicapées, services d'aide alimentaire...(plafond de 2 500 € par asbl).

8. Mise en place d'un dispositif de remédiation scolaire éventuelle pour les élèves en année charnière des écoles provinciales au départ d'un diagnostic individuel

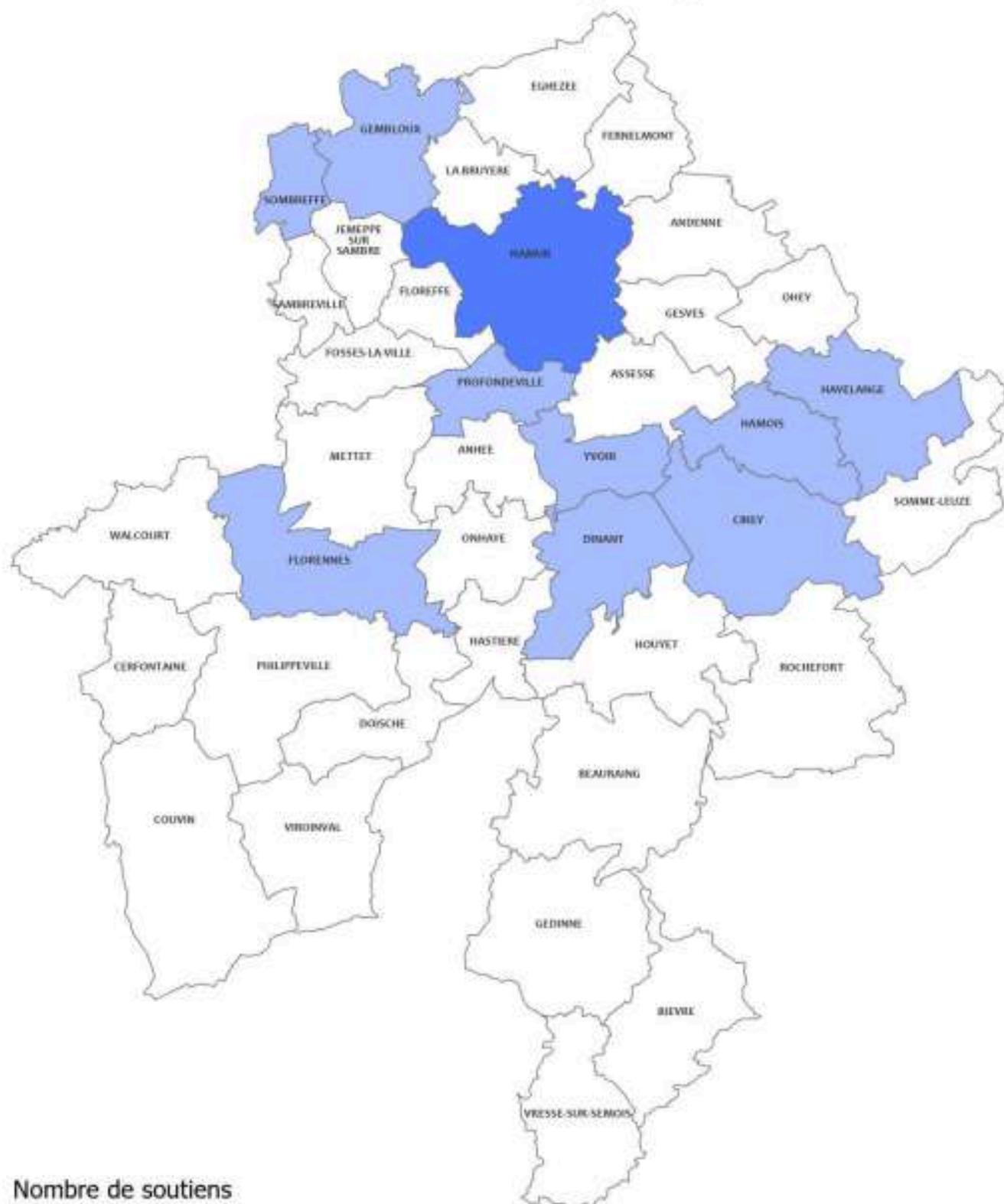
9. Création d'un help desk pour les acteurs associatifs et publics agissant dans les domaines de compétence de l'institution provinciale (aides et accompagnements en matière de recherche de subsides, de dispositifs de soutien provincial, etc)

10. Pérennisation des plateformes collectives de vente en ligne orientées commerce de détail et Horeca qui ont vu le jour pendant la crise sanitaire (mise en place d'une application « carte de fidélité 'Consommons local' » liée à des avantages culturels)

11. Soutien aux professionnels du tourisme au travers de deux initiatives : bourse de 180.000 € pour des idées innovantes + enveloppe de 20.000 € dédiée à l'accroissement de l'offre de formations au sein de la plateforme de la Fédération du tourisme de la Province de Namur.

12. Incitation aux déplacements doux entre domicile et lieu de travail par la création de nouvelles connexions entre les réseaux à vocation touristique existants (Ravel, Points Nœuds...) et les pôles d'intérêts économiques.

Soutien financier Courant d'air (2021)



Nombre de soutiens

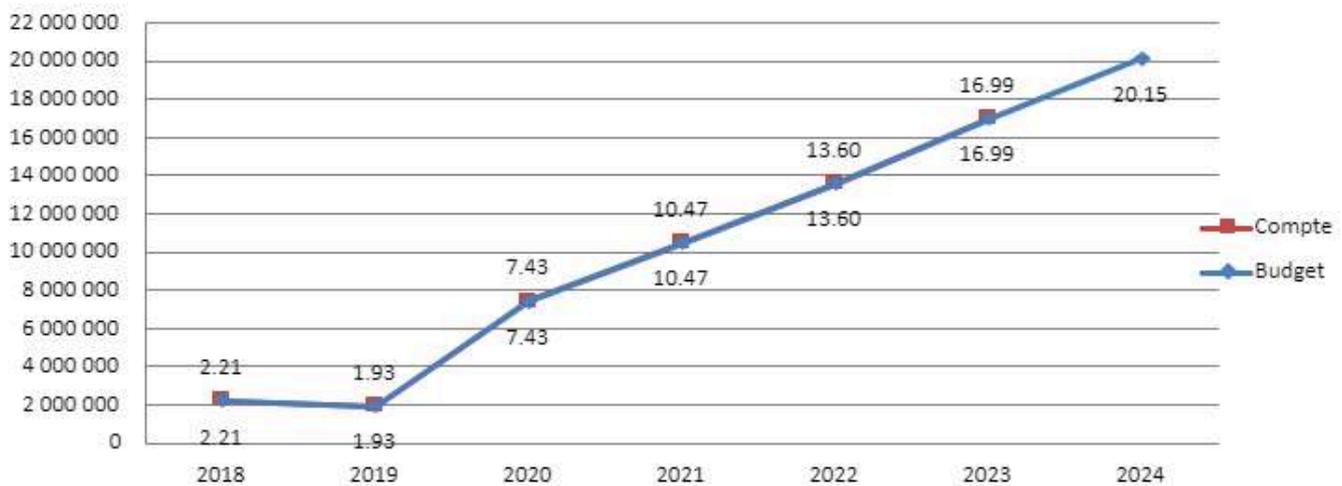
- Aucun
- 1
- 4



SOUTIEN AUX ZONES DE SECOURS

L'un des imprévus majeurs de cette législature auquel la Province de Namur a répondu est le soutien aux zones de secours. Cette obligation est à l'origine de la réforme 2020 puisque notre soutien a dû décuplé (x10) passant ainsi, en 3 ans, de 2 mios€ à 20 mios€. Contraignant au 1er abord, cette obligation imposée par la Région wallonne a été vu comme le signe d'une nouvelle dynamique pour les Provinces : celle d'être un acteur supracommunal de la sécurité. En plus de former nos agents, nous assurons le financement des zones de secours pour la sécurité des citoyens.

Evolution Dépenses Zones de secours (Mio EUR)



RÉFORME PROVINCIALE

En 2020, les institutions provinciales ont été chargées par la Région wallonne d'assurer davantage le financement des zones de secours avec une obligation de résultats. Les Provinces avaient toute autonomie pour définir les moyens permettant d'atteindre les résultats.

La Province de Namur a fait de cette contrainte une opportunité pour :

- redéfinir ses missions prioritaires
- diminuer ou abandonner les activités en doublon avec d'autres niveaux de pouvoir et/ou celles où l'intervention provinciale est la moins impactante pour l'intérêt provincial et les citoyens.

Cela a été concrétisé à l'annonce de la réforme 2020 par :

- La suppression de 13 activités : tourisme, relations internationales, secteur cinéma, cellule sport, télépronam, cellule environnement, cellule cinéma, office des métiers d'art, l'imprimerie provinciale, etc ;
- Une diminution des dépenses de fonctionnement ;
- Une diminution ou une suppression de subsides auprès des partenaires externes ;
- La réduction du volume de l'emploi avec une politique de non-remplacement systématique des départs en pension. Ils ont fait l'objet d'une analyse au cas par cas ;
- Une sortie de l'institution provinciale des structures de santé que sont l'AISBS et le CHRSM ;
- Un arrêt de la participation provinciale au sein de l'asbl « OPA qualité ».

Cette crise a été l'occasion pour la majorité provinciale de mener la mutation d'une institution non figée avec comme principes :

1. La subsidiarité de ses actions et métiers ;
2. La recherche d'une valeur ajoutée non redondante en faveur de ceux auxquels elle s'adresse ;
3. La juste place de la présence publique d'un pouvoir local intermédiaire.

Sur base de ces 3 principes, le Collège provincial a restructuré ses services et recentré son action autour de 4 grands pôles d'activités :

1. la culture,
2. le vivre-mieux,
3. l'enseignement et la formation,
4. la transition territoriale

Focus...La culture est et reste essentielle

Face aux crises successives, la majorité provinciale a dû faire des choix. Traditionnellement, le secteur de la culture est le 1er impacté lors de recherches d'économies. Force est de constater que le choix de la majorité a justement été d'impacter le moins possible le secteur de la culture car « *la culture n'est pas un luxe, c'est une nécessité* » (Gao Xingjian, artiste chinois). Certes, le service de la culture a été remanié pour recentrer ses actions, certains partenaires culturels ont vu leurs subsides diminuer mais, d'une manière générale, notre action culturelle a été préservée. Au niveau local, elle a même été amplifiée au vu des besoins des (petites) communes et de la motivation de leurs syndicats d'initiative, cercles d'histoire, groupes de bénévoles pour préserver et valoriser le patrimoine de leur région.

La réforme a également identifié comme objectif de mutualiser au maximum les moyens et les synergies tant en interne qu'en externe. A cet effet, un **processus de rapprochement entre l'INASEP et le BEP** a été lancé. Par ailleurs, une diminution de subside de 500.000€ pour chacune des intercommunales a été actée, dès 2021, avec un étalement sur plusieurs années. A terme, l'objectif est de parvenir à une filialisation de l'INASEP sous l'égide du BEP. Dans ce cadre, des rencontres ont été organisées entre les deux institutions afin d'identifier la méthodologie la plus adéquate et la plus réaliste pour permettre la coordination sollicitée avec le timing suivant :

- **A l'horizon 2023** : travailler sur les synergies pour optimiser les collaborations déjà existantes, la gestion concertée sur le patrimoine, les parcs informatiques ou encore sur la complémentarité des tarifs, l'échange de bonnes pratiques ;
- **A l'horizon 2031** : procéder aux analyses juridiques et administratives relatives à la faisabilité de la filialisation vu les contraintes déjà identifiées (différence de régime du personnel, disparité des instances décisionnelles, possible disparité des régimes fiscaux, etc).

Une convention d'étapes de filialisation BEP/INASEP a été signée en 2021.

LES INONDATIONS



Les inondations de juillet 2021 n'ont pas été sans conséquences pour notre territoire et ses habitants. Au vu de son expertise, en soutien aux namurois, notre service technique provincial a traité plus de 350 urgences (moyenne annuelle : 150 urgences) entre mi-juillet et octobre 2021 auprès de privés ou publics. Leurs missions ont été d'abattre des arbres, réaliser des états des lieux, vérifier des bassins d'orage, évaluer des ponts, aider à la remise en état d'un site, désobstruer le lit d'un cours d'eau, etc. **Un million d'euros a été débloqué** au budget extraordinaire en réparation des dégâts suite à ces inondations. Encore une fois la position intermédiaire de la Province de Namur, pouvoir local de proximité, dotée d'experts qualifiés et de matériel adapté permet un **soutien efficace et utile** auprès des communes et de leurs habitants.

L'ACCUEIL DES RÉFUGIÉS UKRAINIENS

C'est la réactivité de la Province de Namur qui est à relever suite à l'arrivée importante de réfugiés ukrainiens avec:

- La constitution d'un pool de bénévoles parlant ukrainien ;
- La mise à disposition de logements au Domaine de Chevetogne (DVC) et de bâtiments à Namur afin d'augmenter la capacité d'hébergement en Wallonie ;
- La mise en place d'activités culturelles spécifiques au DVC, au Delta et dans les musées car la culture est une échappatoire dans les moments difficiles.

LA CRISE ÉNERGÉTIQUE

Au même titre que les autres pouvoirs publics, l'institution provinciale a été impactée par la crise énergétique et l'inflation qui en a suivi (augmentation du coût des matières, de l'énergie, etc). Une **augmentation de 32 mios€** entre 2022 et 2024 a dû être actée au **budget de fonctionnement** ; cela sans impacter le plan de gestion des services. Comme partout, la température a été diminuée dans les bâtiments. Enfin, contrairement à de nombreux sites culturels à l'étranger ayant fermé un jour par semaine pour réduire les factures énergétiques, les sites culturels provinciaux sont restés ouverts.

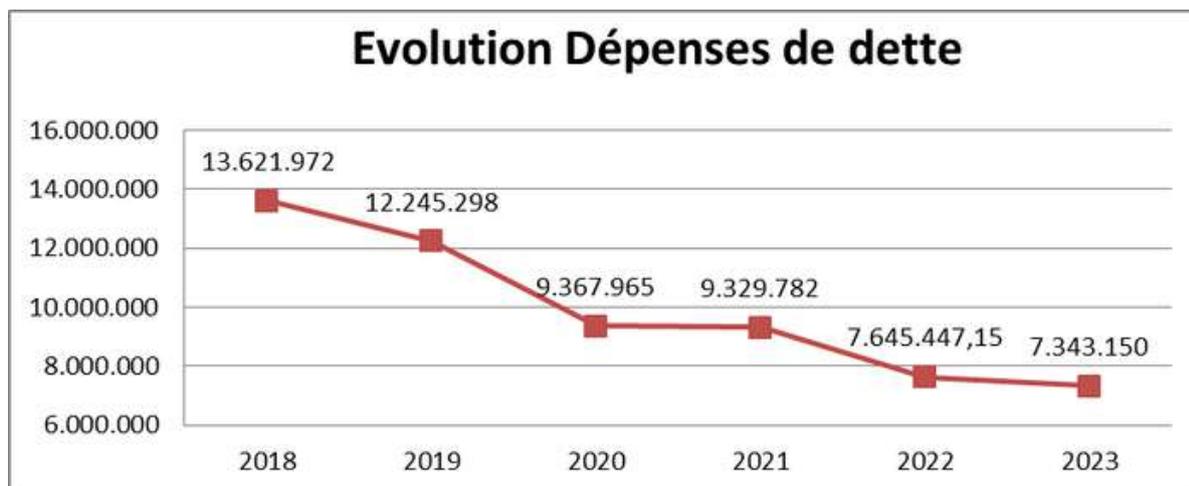


ON A SAISI LES OPPORTUNITÉS ET ON A FAIT ENCORE PLUS

CETTE SECTION REPREND LES NOMBREUSES OPPORTUNITÉS SAISIÉS SOUS L'IMPULSION DE LA MAJORITÉ PROVINCIALE AFIN DE TOUJOURS MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES CITOYENS, AUX PRÉOCCUPATIONS SOCIÉTALES ET AUX ENJEUX DE DURABILITÉ.

FINANCES

La dette provinciale a diminué de moitié tout au long de la législature. Ce qui ne veut pas dire qu'elle n'investit pas. Bien au contraire. Cela veut dire qu'elle utilise d'autres sources de financement (ex : fonds propres, recherche de subsides, etc) pour concrétiser ses investissements. Cela est possible grâce à une gestion saine des deniers publics. Cela permet d'allouer des moyens, ainsi économisés, à d'autres projets porteurs.



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Face à l'augmentation du e-commerce et afin d'accompagner les commerçants et artisans dans leur **processus de digitalisation**, la majorité provinciale a fait le choix de soutenir l'asbl **Namur Boutik**. Un subside de 50.000€ lui a été octroyé pour l'accompagnement au développement du commerce en ligne pour les commerçants et artisans de l'ensemble du territoire provincial.

Via le BEP, le territoire a assuré sa transition (et celle d'entreprises) vers la durabilité avec :

- **3** nouveaux espaces récup dans les recyparcs (La Bruyère, Champion, Gembloux)
- **36.433** tonnes de déchets verts valorisés dont 25.012 tonnes valorisées via le centre de compostage de Naninne (chiffres 2023) ;
- **13.874** tonnes de déchets organiques valorisés en biométhanisation (chiffres 2023) ;
- **32.206** tonnes de bois traités dans l'unité de tri-broyage de Floreffe (chiffres 2023) ;
- **7.444** élèves sensibilisés à la prévention, au tri des déchets ou à la propreté publique dans les écoles namuroises (chiffres 2023) ;
- **20** diagnostics d'entreprises pour accompagner des entreprises dans l'évolution de leur business model aux enjeux de la transition énergétique (chiffres 2023).

Par ailleurs, le BEP a eu l'opportunité d'accompagner 3 hôpitaux pour la création d'un centre stérilisation à Care-Ys.

CULTURE

En matière culturelle, les opportunités ont été nombreuses. Grâce à un travail de veille, de nombreux accords ont été conclus. Peuvent être cités :

- L'arrêté ministériel de classement en qualité de "Trésor de la Fédération Wallonie-Bruxelles" a été signé pour notre "Satan semant l'ivraie" de 1867, une oeuvre phare de Félicien Rops parfois sous-estimée ;
- L'acquisition de 9 oeuvres au MAAN parmi lesquelles certaines particulièrement renommées : *Paysage montagnoux avec scènes de la vie de saint Jean-Baptiste* (Henri Bles), *Paysage avec prédication de saint Jean-Baptiste* (attribution Henri Bles) ;
- L'achat d'une collection remarquable d'oeuvres de Félicien Rops par la Province de Namur avec le soutien de la FWB, la Fondation Roi Baudouin et l'absl "Les amis du musée Rops" parmi lesquelles deux des quatre versions de *La femme au Pantin* ;
- La délocalisation temporaire du Trésor d'Oignies à Paris (musée de Cluny, musée européen de référence sur le Moyen-Age) pour la 1ère fois en 100 ans dans le cadre de l'exp "Merveilleux Trésor d'Oignies" ;
- La rédaction et coordination de la publication d'un ouvrage en 2 tomes « De la Maison de la Culture de Namur au Delta - Vies et métamorphoses d'un bâtiment » ;
- L'intégration amplifiée des nouvelles technologies dans les pratiques culturelles grâce notamment à l'obtention d'un subside de 30.000€ par le MAAN pour la **modélisation 3D d'une partie du Trésor d'Oignies son exploitation sous la forme d'hologramme** ;
- L'organisation de 8 journées de sensibilisation à la préservation du petit patrimoine : 103 participants (élus, agents communaux, particuliers) suite à l'analyse croisée des plans stratégiques transversaux des communes ;
- La participation à la 1ère nuit blanche de Namur ;
- Le soutien au projet de transformation du musée de l'informatique (Nam-IP).



Hologramme du *Phylactère de saint Martin* (MAAN-TreM.a) © Véronique Lux

ENSEIGNEMENT - FORMATION



L'enseignement n'est pas en reste avec de nombreuses opportunités saisies pour offrir des **formations en adéquation avec les besoins du territoire**, dans un **cadre optimal** d'apprentissage :

1. Un bac en gestion de crise, le seul en Wallonie, a été créé à la HEPN afin de former des futurs professionnels aptes à anticiper et gérer les situations de crise ;
2. Une nouvelle école secondaire (école.citoyenne@) a vu le jour à Gesves afin de proposer une pédagogie spécifique et ouverte aux élèves le nécessitant ;
3. L'école industrielle et commerciale de la Ville de Namur a été reprise par la Province afin de favoriser la formation à l'évolution des techniques et des technologies tout au long de la vie ;
4. Un master en sciences infirmières est proposé depuis 2021 à l'HEPN (en co-diplomation avec Hénallux, la HELHA, l'UCLouvain et l'UNamur) ;
5. La collaboration entre les hôpitaux et l'EPSI, la HEPN et l'IPFS a été renforcée pour davantage de mise en situation pour les étudiants (utilisation du nouveau centre de simulation du CHU) ;
6. 3 bâtiments vont être totalement reconstruits grâce à l'obtention de subsides européens (plan de relance et de résilience) : le campus hôtelier, le bloc administratif de l'EPASC, la HEPN campus ;
7. L'obtention d'un subside 1,8 mios€ destiné à l'EPPEG pour des travaux d'amélioration et de développement des infrastructures (coût des travaux : 2 mios€) dans le cadre du plan WAO 'Wallonie Ambition Or' ;
8. L'obtention d'un subside de 2.2 mios€ pour la création de kots sociaux pour la HEPN ;
9. L'ouverture de nouvelles options dans le secondaire à l'ESPA, relatives aux métiers de la prévention, de la défense et de la sécurité (4e, 5e, 6e et 7e) ;
10. La création d'une aire multisports à l'EHPN ;
11. La concrétisation d'un marché alimentaire performant pour nos cantines scolaires, suite à un accord intervenu avec la société BestDeal, qui nous aide à approvisionner nos cuisines de collectivités. À l'EPASC, les élèves bénéficient même désormais des produits d'anciens élèves ou de leurs parents, grâce à la coopérative "En direct de mon élevage".

FOCUS...« 0 ÉMISSION À L'HORIZON 2030 »... LES PRR

C'est un ambitieux chantier de longue haleine qu'a porté le STPI, en partenariat avec l'INASEP, en fin de législature. Celui de déposer :

- 6 candidatures auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB)
- 8 candidatures auprès de la Région wallonne (RW)

afin de pouvoir bénéficier de subsides conséquents pour la **rénovation énergétique de bâtiments** destinés au public dans le cadre des **plans de relance et de résilience européens (PRR)**.

Au total sur les 14 dossiers déposés, 11 dossiers ont été retenus :

- 3 dossiers FWB : le campus hôtelier, le bloc administratif de l'EPASC et la HEPN campus. Ces 3 sites vont bénéficier d'un subside de 16,2 mios€ pour offrir des infrastructures d'enseignement et de formation durables aux étudiants (coût total estimé : 30.4€)
- 7 dossiers RW (Maisons Provinciales du Mieux-Etre de Dinant, Beauraing, Couvin, Andenne, Florennes, Ciney, Auvélais) dont la rénovation énergétique totale est estimée à 15,7 millions d'€ (subside : 1,1 mios€)

L'expertise provinciale et la mobilisation de ses forces vives va permettre d'accueillir les usagers dans les meilleures conditions possibles tout en veillant à diminuer nos consommations énergétiques.

C'est plus de **46,1 millions d'€ (subside 17,3 mios€)** qui vont être investis sur le territoire provincial au bénéfice des namurois.

SANTÉ/SOCIAL

Afin d'accompagner les acteurs locaux dans leur développement, la majorité provinciale a décidé de **soutenir 3 structures d'accueil de personnes à besoins différenciés**.

[Asbl Home Le Foyer - Site de Bothey \(Gembloux\)](#)

La PN est propriétaire d'un bâtiment et d'un terrain situé à Bothey. Le bâtiment est actuellement occupé par l'asbl Home le Foyer (Organisme de soutien et de services aux personnes handicapées), par l'intermédiaire d'un bail emphytéotique. Face aux demandes en hausse, l'asbl souhaite se développer et construire un nouveau bâtiment. Afin de soutenir la démarche, la Province de Namur a décidé de céder le terrain encore disponible pour permettre la construction d'un nouvel immeuble adapté aux besoins de ses résidents.

[IMAJE](#)

La PN est propriétaire d'un terrain à Fernelmont. En 2010, elle l'a concédé à l'intercommunale IMAJE (gestion de crèches) par l'intermédiaire d'un droit de superficie et ce, pour une durée de 30 ans. Face à la problématique rencontrée par les parents quant au manque de places en crèche, IMAJE souhaite construire un bâtiment pour ouvrir des places supplémentaires. Afin de pouvoir répondre aux exigences de leur pouvoir subsidant (être actif au moins jusque 2046), la PN a cédé le terrain à IMAJE.

[CARP – Philippeville](#)

Le Centre d'Adaptation et de Reclassement Professionnel (CARP) est une Entreprise de Travail Adapté (ETA), c'est-à-dire une entreprise d'économie sociale, dont la spécificité est d'employer majoritairement des personnes en situation de handicap. Hébergé dans des bâtiments provinciaux datant de 1982, les conditions de travail ne sont plus optimales. La Province de Namur a libéré une enveloppe de 500.000€ pour la réalisation de travaux de rénovation. Un subside wallon (UREBA) de 500.000€ a été obtenu.

Par ces 3 opérations immobilières, la PN soutient les partenaires locaux et leur projet favorisant le bien-être de chacun et chacune, peu importe l'âge, les particularités...sur notre territoire provincial. C'est aussi soutenir la petite enfance, l'employabilité des parents et des personnes en situation de handicap. **En appuyant les initiatives concrètes pour la garde d'enfant ou l'employabilité des personnes à besoins différenciés, c'est aussi un soutien aux activités économiques que la majorité provinciale défend.**



ET LES SERVICES
D'APPUI-
QUELLES
OPPORTUNITÉS ?

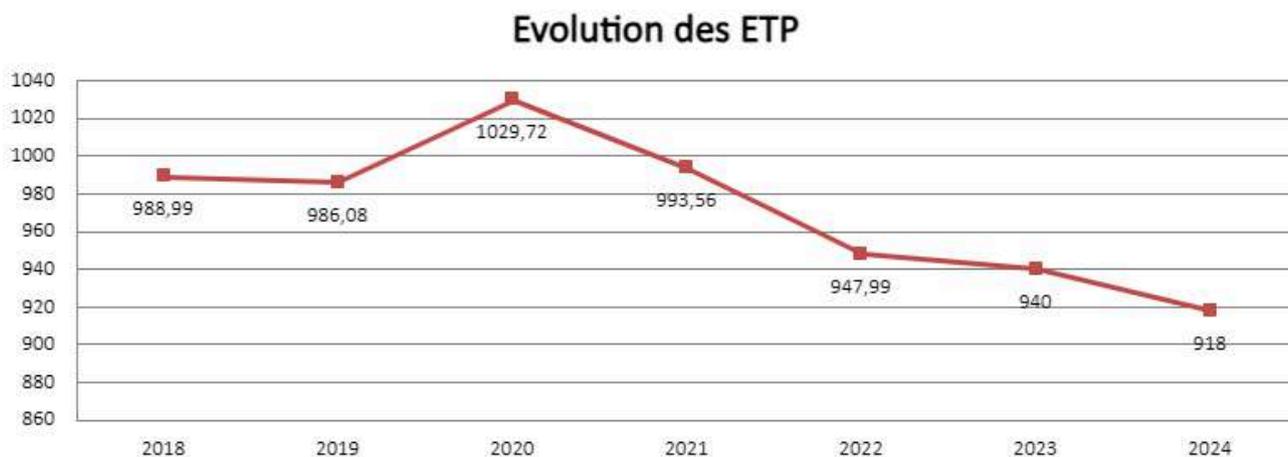
Qualifiée de rigide, la Province de Namur s'est profondément transformée durant la législature. Elle a réalisé un monitoring de ses services et de leur impact sur le territoire. Il en résulte la suppression de services qui faisaient doublon avec d'autres niveaux de pouvoirs. Par la même occasion, certains services d'appui ont été restructurés afin de mieux répondre aux attentes des services opérationnels qui sont en 1ère ligne auprès des citoyens. En voici quelques-uns

LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Ce service de gestion du personnel a intégré d'autres dimensions que la gestion purement administrative afin d'assurer le bien-être du personnel (prévention, accompagnement en cas de trajet de réintégration etc). Il assure la gestion des **918 ETP** (hors enseignants) Durant cette législature, ce service a :

- Assuré le suivi de départ en pension de 299 agents parmi lesquels 10 contractuels ;
- Organisé 161 procédures de recrutement objectivés ;
- Accompagné 98 personnes en réaffectation suite à la réforme toujours dans cette optique de ne procéder à aucun licenciement (65 agents ont été définitivement affectés dans un autre service).
- Largement contribué à faire en sorte que l'institution provinciale s'adapte aux nouvelles réalités du travail
 - prévues : déménagement à la MAP et new way of working : flex desk, horaires décalés, journées hybrides, etc ;
 - ou imprévues : continuité des missions de service public dans un contexte de confinement.

Avec l'impact de l'IA, les nouvelles questions d'identité, le service sera amené à faire preuve d'agilité pour faire de l'institution, un employeur attractif.



Quelques stratégies spécifiques de la PN :

- Respect (et au-delà) des obligations légales de recrutement de personnes en situation de handicap : obligations légales : 2,5% // taux de travailleurs atteint d'un handicap occupé au sein de la Province de Namur en 2023 4,57 % ;
- Appel à des personnes en ordre administratif et récemment arrivées sur le territoire dans le cadre d'activités de bénévolat afin de leur permettre d'avoir une première approche du marché du travail en Belgique ;
- Dialogue constant avec les syndicats afin que les ajustements soient vécus le plus sereinement possible pour les agents. **Résultats : aucun licenciement et un climat de Paix sociale.**

A noter que 30 procédures de recrutement n'ont pas abouti notamment dans les métiers spécifiques ou de direction. Pour la prochaine législature, cela pose la question de l'attractivité de l'institution pour des profils spécifiques.

Focus...Faire autant avec moins

Entre 2021 et 2023, les RH ont été diminués de 75 équivalents temps plein (ETP) suite à la mise en place de la réforme. Mais attention, il ne s'agit aucunement de licenciement mais plutôt de non-renouvellement systématique de départs en pension, de non-reconduction de CDD. L'emploi a été préservé. Malgré cette diminution, les services ont implémenté 97% des objectifs du plan stratégique provincial. On a donc fait autant avec moins. Outre la motivation des agents, comment expliquer cela ? Les plans de gestion et le PST ont été élaborés en tenant compte des ressources disponibles. Peut-être aussi que l'amplification du télétravail, les nouvelles formes de management, la réduction des temps de trajet a renforcé la productivité des agents...Cela pose les bases du management que nous voulons. Cela questionne aussi notre façon d'exercer nos métiers demain avec l'application de l'IA dans le monde du travail.

LA COMMUNICATION

Face à l'évolution constante des médias de communication, le service a été restructuré :

- Ses agents ont été formés aux nouveaux outils de communication ;
- La communication numérique a été repensée et amplifiée ;
- Les supports de communication ont été multipliés passant du communiqué de presse à la story sans oublier la newsletter.

Toute cette nouvelle stratégie a eu pour objectif d'être mieux vu, mieux connu, mieux utilisé par les citoyens.

En interne, le service com contribue également à la mutation de l'institution provinciale afin d'être toujours en phase avec le contexte environnant. Outre l'organisation d'actions favorisant la cohésion d'équipe, elle a lancé un vaste chantier relatif à l'évolution des métiers provinciaux à l'horizon 2030. Cette vision prospective amène les agents à réfléchir à la position de l'institution provinciale face aux enjeux sociétaux, environnementaux et ceux liés à l'intelligence artificielle. Acteur clé d'un **vaste écosystème partenariale**, la province de Namur pose les jalons de notre société de demain.



NOS MARCHÉS PUBLICS, POUR VOYEURS D'EMPLOIS

La Province de Namur est un grand employeur du territoire mais également un important acteur économique par le lancement régulier de marchés publics de fournitures, de services, de travaux de plus ou moins grande ampleur. Afin de permettre aux TPE de répondre aux exigences très strictes des marchés publics, le service des marchés publics a adapté ses processus (scindage par lot) conformément à la nouvelle législation sur les marchés publics. Entre 2022 et 2024, le service a traité **247 dossiers de marchés publics** soit autant d'opportunités de chantiers et de commandes pour les opérateurs économiques du territoire.

Certains marchés publics sont d'envergure et ont répondu aux besoins de nos usagers : la rénovation de la Maison de la culture, l'avènement de la MAP, la construction du nouveau bâtiment du bac agro à Ciney. Le service du patrimoine immobilier a déjà son planning de chantier des prochains mois puisque :

- 15 projets ont récemment bénéficié du subsidé PRR pour la rénovation énergétique des bâtiments ;
- Les 2 musées poursuivent leur projet de rénovation et d'extension ;
- La création du nouvel internat de l'école hôtelière se poursuit ;
- Un projet de maison de la santé à Salzinnes est à l'étude ;
- La création d'une artothèque est en réflexion.

Par ailleurs, ce service assure également l'entretien quotidien et la maintenance d'une trentaine de bâtiments répartis sur l'ensemble du territoire.

SERVICE DE L'INFORMATIQUE ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Le service de l'informatique et des télécommunications (SIT) est un service proactif, agile et dynamique qui a su répondre aux défis rencontrés durant la législature : RGPD, organisation du télétravail, protection face aux cyberattaques, création de logiciels adaptés aux besoins des services....La **proactivité du service** a permis que la Province ne soit pas à l'arrêt pendant la crise sanitaire :

1. La politique de télétravail était effective depuis 2019 ;
2. Une grande majorité des agents étaient déjà équipés de PC, casque et GSM ;
3. Le basculement vers Teams, Onedrive avait été opéré en fin d'année 2019 avec une accélération en 2020 ;
4. Les plateformes de documents partagés, les outils de visioconférence étaient fonctionnels.

Au lendemain du confinement, les agents de bureau étaient ainsi tous équipés et opérationnels pour travailler à distance. La PN a pu assurer l'obligation de "continuité" de sa mission de service public avec efficacité.

CELLULE REPROGRAPHIE

En application de la réforme, l'imprimerie provinciale a fermé ses portes le 31 décembre 2023. Les agents ont intégré d'autres services provinciaux. Une cellule de reprographie (essentiellement pour le secteur de l'enseignement) continue à exister pour des travaux de graphisme ou d'impression en petite quantité en interne. Il n'est pas possible à un externe de faire appel à la cellule reprographie.

La législature 2018 – 2024 a été particulière à bien des égards et notamment en raison des crises successives auxquelles nous avons été confrontées. Afin de continuer à assumer nos missions de services publics, nous avons tenté, avec nos moyens, d’y apporter des solutions.

Et parce que la Province est une institution capable d’évoluer afin de toujours mieux répondre aux besoins des citoyens, nous avons lancé un vaste chantier de réforme pour :

1. Soutenir le financement des zones de secours et donc de garantir la sécurité des citoyens namurois ;
2. Faire un travail d’introspection pour identifier ce vers quoi nous souhaitons réellement aller pour impacter le quotidien des namurois.

Avec le soutien aux zones de secours et la réforme, c’est vers la **supracommunalité** que nous avons axé notre intervention. Les 4 métiers : culture, santé/social, enseignement et durabilité ont été repensés. Cela a permis de réaffirmer notre position de **pouvoir local intermédiaire de proximité** de soutien aux communes et de rappeler le soutien aux 17 centres culturels ; à la perception des recettes (amendes administratives) ; la participation au financement du BEP et de l’INASEP pour le développement d’actions territoriales ; le soutien du service technique provincial pour la gestion des cours d’eau ; la formation des policiers, pompiers et ambulanciers du territoire.

L’institution provinciale a été un maillon indispensable entre les entités fédérées et les communes. Willy Borsus a récemment reconnu que « **les dernières années nous ont démontré l’importance et la grande capacité de résilience et de réactivité de l’échelon provincial dans le contexte de gestion de crises.** »

A côté de cela, la majorité provinciale a suivi comme “**fil bleu**” la **transition durable** et la nécessité de tendre vers le “Zéro émission”. C’est ce qu’elle a fait pour ses projets d’infrastructures, d’équipements, de numérisation, etc.

Durant cette législature, entre **rupture et amélioration continue**, la majorité provinciale a pris ses responsabilités, assumé ses choix et guidé l’institution afin qu’elle continue à répondre aux besoins des citoyens de son territoire le plus efficacement possible.

De ce bilan, des lignes de force sont déjà tirées pour l’avenir pour notamment :

- Maintenir une gestion saine, rigoureuse et efficace de l’institution ;
- Poursuivre notre soutien aux acteurs de la sécurité ;
- Former nos citoyens pour répondre aux besoins du terrain ;
- Continuer à tendre vers le “0 émission” ;
- Accompagner la transition numérique ;
- Amplifier notre rôle d’acteur supracommunal.

CONTACT



0477/78 78 06



jeanmarc.vanespen@province.namur.be



MAP - Rue Henri Blès, 190C - 5000
NAMUR